

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET
DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 11 octobre 2010 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)

NOR : DEVA1025809S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 ;
Vu l'arrêté du 23 septembre 2010 portant mutation de M. Gérard LEFEVRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, à la direction de l'aviation civile Nord-Est à compter du 11 octobre 2010 ;
Vu la décision du 12 janvier 2009 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué du directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est à :

M. Patrice MATHIEU, conseiller d'administration, chef du département gestion des ressources de la direction de l'aviation civile Nord-Est ;

M. Jacques WEYANT, attaché d'administration, adjoint au chef du département gestion des ressources de la direction de l'aviation civile Nord-Est ;

M. Daniel THORWARTH, adjoint d'administration, chef de la subdivision « finances » du département gestion des ressources de la direction de l'aviation civile Nord-Est.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer exclusivement les actes énumérés ci-dessous relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué du directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est à :

Mme Sophie LEJEUNE, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, déléguée Lorraine - Champagne-Ardenne de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, pour les actes liés aux frais de déplacement, ordres de mission et états de frais, ainsi qu'à la validation électronique de ces actes dans le progiciel DIVA ;

M. Yann LAFITTE, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint à la déléguée Lorraine - Champagne-Ardenne de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, pour les actes liés aux frais de déplacement, ordres de mission et états de frais, ainsi qu'à la validation électronique de ces actes dans le progiciel DIVA ;

M. Jacques AMOYAL, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Bourgogne - Franche-Comté de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, pour les actes liés aux frais de déplacement, ordres de mission et états de frais, ainsi qu'à la validation électronique de ces actes dans le progiciel DIVA ;

M. Patrick GERARDIN, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au délégué Bourgogne - Franche-Comté de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, pour les actes liés aux frais de déplacement, ordres de mission et états de frais, ainsi qu'à la validation électronique de ces actes dans le progiciel DIVA ;

M. Rémy METZ, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du département surveillance et régulation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, pour les actes liés aux frais de déplacement, ordres de mission, ainsi qu'à la validation électronique de ces actes dans le progiciel DIVA ;

M. Benoît GUYOT, assistant d'administration de classe exceptionnelle, chef de la subdivision ressources humaines au département gestion des ressources de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, pour les actes liés aux frais de déplacement, ordres de mission et états de frais, ainsi qu'à la validation électronique de ces actes dans le progiciel DIVA.

Article 3

La décision du 4 février 2009 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est) est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Strasbourg, le 11 octobre 2010.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile Nord-Est,*
G. LEFEVRE